

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-5-2

Séance du vendredi 16 novembre
2018

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DU FONDS CANTONAL D'INVESTISSEMENT 2017 ET DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2018

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS :

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016 relative à la Solidarité Territoriale haut-rhinoise : Fonds Cantonal d'Investissement,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-11-5-2 du 8 décembre 2017 relative à la Solidarité Territoriale haut-rhinoise : Modification du Fonds Cantonal d'Investissement,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-8-5-3 du 8 septembre 2017 relative au Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) – 5^{ème} programmation 2017,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-6-5-4 du 9 juin 2017 relative au Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) – 3^{ème} programmation 2017,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-10-5-4 du 10 novembre 2017 relative au Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) – 6^{ème} programmation 2017,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-7-5-5 du 6 juillet 2018 relative au Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) – 5^{ème} programmation 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 5 octobre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Proroge le délai de validité d'un an pour trois aides départementales attribuées au titre du Fonds Cantonal d'Investissement 2017 pour un montant total de 18 000 € et pour une aide départementale accordée au titre du Fonds de Solidarité Territoriale 2018 pour un montant de 6 000 €, selon le tableau ci-annexé à la présente délibération,
- Prélève les crédits correspondants selon les imputations mentionnées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération sur le budget départemental,
- Autorise le versement des subventions afférentes en une seule fois à la fin de chaque opération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité